

F24 CHAUFFAGE; FOURNEAUX; VENTILATION (protection de végétaux par chauffage des jardins, vergers ou forêts A01G 13/06; fours et appareils à cuire de boulangerie A21B; ustensiles de cuisine à l'exception des fourneaux A47J; forgeage B21J, B21K; spécialement adapté aux véhicules, voir les sous-classes appropriées de B60 à B64; appareils à combustion en général F23; séchage F26B; fours en général F27; éléments du chauffage électrique ou leurs aménagements H05B)

F24B POÊLES OU FOURNEAUX À USAGE DOMESTIQUE, POUR COMBUSTIBLES SOLIDES; INSTRUMENTS ACCESSOIRES POUR L'UTILISATION DES POÊLES OU DES FOURNEAUX [6]

- | | |
|---|---|
| 1/00 Poêles ou fourneaux | 1/199 . . . Dispositifs de manipulation du combustible [4] |
| 1/02 . Poêles clos | 1/20 . Fourneaux |
| 1/04 . . en carreaux émaillés (F24B 1/08, F24B 1/16 ont priorité) | 1/22 . . dans lesquels le four est disposé au-dessus du foyer |
| 1/06 . . . Structure des carreaux ou de leurs moyens d'entretoisement, p.ex. plaques de garniture (façonnage des carreaux B28B; glaçure des carreaux C04B) | 1/24 . . à masses incorporées pour l'emmagasiner de la chaleur ou le calorifugeage |
| 1/08 . . à réserve de combustible dans une seule trémie indivise à l'intérieur du poêle ou du fourneau | 1/26 . Poêles comportant des moyens supplémentaires pour la cuisson (poêles à foyers ouverts comportant des moyens supplémentaires pour la cuisson F24B 1/182) [4] |
| 1/10 . . . à combustion dans le sens horizontal (F24B 1/14 a priorité) | 1/28 . Installations combinées de poêles ou de fourneaux, p.ex. de poêles adossés ayant un foyer commun |
| 1/14 . . . avec prédistillation dans la trémie | 3/00 Appareils de chauffage non couverts par le groupe F24B 1/00, p.ex. braseros au charbon de bois (pour la cuisine A47J 27/00 à A47J 37/00) |
| 1/16 . . à réserve de combustible dans plusieurs trémies ou dans une trémie divisée à l'intérieur du poêle ou du fourneau | 5/00 Circulation de l'air de combustion ou des gaz de combustion à l'intérieur ou autour des poêles ou des fourneaux (poêles à foyers ouverts comportant des moyens de circulation de l'air F24B 1/185) [4] |
| 1/18 . Poêles à foyers ouverts, p.ex. cheminées à foyers ouverts | 5/02 . à l'intérieur ou autour des poêles |
| 1/181 . . Cheminées à foyers ouverts sans emplacement fixe, p.ex. pour caravanes [4] | 5/04 . . où l'air ou les gaz circulent en descendant dans la partie inférieure du poêle ou de la grille de foyer |
| 1/182 . . comportant des moyens supplémentaires pour la cuisson (autres poêles comportant des moyens supplémentaires pour la cuisson F24B 1/26) [4] | 5/06 . à l'intérieur ou autour des fourneaux |
| 1/183 . . comportant des moyens supplémentaires pour chauffer de l'eau [4] | 5/08 . . autour du four de boulangerie |
| 1/185 . . comportant des moyens de circulation d'air, des moyens d'échange de chaleur ou des moyens supplémentaires pour le chauffage par convection (F24B 1/183 a priorité; parties constitutives ou accessoires comportant des moyens de circulation d'air, des moyens d'échange de chaleur ou des moyens supplémentaires pour le chauffage par convection F24B 1/191); Réglage de la combustion; Dispositifs de commande à cet effet [4] | 7/00 Poêles, fourneaux ou conduits pour gaz de combustion comportant des moyens supplémentaires pour le chauffage par convection (poêles à foyers ouverts caractérisés par l'utilisation des moyens d'échange de chaleur F24B 1/185; appareils de chauffage d'air possédant des moyens de production de chaleur F24H 3/00) [4] |
| 1/187 . . . Dispositifs de commande pour le réglage de la combustion sensibles à certaines conditions (soupapes ou registres pour l'amenée d'air F23L) [4] | 7/02 . avec conduits d'air externes |
| 1/188 . . . caractérisés par l'utilisation de moyens d'échange de chaleur (F24B 1/187 a priorité) [4] | 7/04 . avec conduits d'air internes |
| 1/189 . . . caractérisés par des moyens de circulation de l'air, c. à d. de l'air de combustion, de l'air chauffé ou de gaz de combustion, p.ex. par des registres de commande de tirage (F24B 1/187, F24B 1/188 ont priorité) [4] | 7/06 . sans conduits d'air |
| 1/19 Alimentation en air de combustion [4] | 9/00 Poêles, fourneaux ou conduits pour gaz de combustion comportant des moyens supplémentaires pour chauffer de l'eau (F24B 1/182, F24B 1/183 ont priorité) [3,4] |
| 1/191 . . Parties constitutives; Accessoires [4] | 9/02 . dans des récipients ouverts, p.ex. bain-marie |
| 1/192 . . . Portes; Ecrans; Dispositifs pare-feu [4] | 9/04 . dans des récipients fermés [4] |
| 1/193 . . . Grilles; Chenets [4] | |
| 1/195 . . . Foyers; Cadres; Hottes; Réflecteurs de chaleur [4] | |
| 1/197 . . . Atres [4] | |
| 1/198 . . . Entourages de façades [4] | |

- 13/00 Parties constitutives propres uniquement aux poêles ou fourneaux brûlant des combustibles solides** (parties constitutives ou accessoires pour poêles à foyers ouverts F24B 1/191; enlèvement des cendres, mâchefers ou scories des chambres de combustion F23J 1/00; enlèvement des résidus solides se trouvant dans les passages ou dans les chambres situés au-delà du foyer F23J 3/00; joints ou raccords pour cheminées ou conduits de fumée F23J 13/04; ouvertures ou orifices d'entrée pour cheminées ou conduits de fumée F23J 13/06; moyens pour surveiller la combustion F23M 11/04) **[4]**
- 13/02 . Disposition ou montage des assemblages de grilles (grilles F23H); Disposition ou montage des revêtements pour foyers, p.ex. plaque de cheminée (céramiques C04B 33/00, C04B 35/00; armatures, enveloppes, parois pour chambres de combustion F23M)
- 13/04 . Disposition pour l'alimentation en combustible solide, p.ex. trémies (alimentation en combustible solide des appareils à combustion en général F23K)
- 15/00 Instruments accessoires pour l'utilisation des poêles ou des fourneaux** (tamis à cendres B07B; allume-feux C10L 11/00; enlèvement des cendres F23J; autres dispositifs d'allumage F23Q) **[6]**
- 15/02 . pour casser le charbon **[6]**
- 15/04 . Seaux à charbon; Caisses à charbon **[6]**
- 15/06 . Pelles à éjecteurs **[6]**
- 15/08 . Pelles à cribles **[6]**
- 15/10 . Pincettes à charbon **[6]**